

COMMUNE D ' YEVRES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 27 juin 2011

Le 27 juin 2011, à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Yèvres s'est réuni, en Mairie, sous la Présidence de Monsieur DOUSSET Dominique, Maire.

Le procès verbal de la précédente séance, en date du 21 avril 2011, est approuvé à l'unanimité.

ATTRIBUTION DES LOTS POUR LE BÂTIMENT TECHNIQUE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres a retenu les entreprises pour la construction du bâtiment technique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres :

- * lot n° 1 : PUYENCHET pour 64 542,00 € H.T.
- * lot n° 2 : LOISEAU pour 66 759,50 € H.T.
- * lot n° 3 : HERVE pour 3 692,79 € H.T.
- * lot n° 4 : MELET pour 3 345,12 € H.T.
- * lot n° 5 : MELET pour 16 203,65 € H.T.
- * lot n° 6 : CHOPLIN pour 5 737,00 € H.T.

- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT TECHNIQUE : CONVENTION DE MISSION SPS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une convention pour la mission SPS avec la société DALEO CONSEILS, pour la construction du bâtiment technique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

TARIFS TRANSPORT SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit les tarifs du transport scolaire, pour l'année scolaire 2011/2012 :

- * forfait annuel, payable par trimestre : 100,50 € (soit 33,50 € par trimestre)
- * demi forfait annuel, payable par trimestre : 52,50 € (soit 17,50 € par trimestre)
(enfant prenant le car à l'aller ou au retour)

INSCRIPTION DE CHEMINS AU PLAN DEPARTEMENTAL D'ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général d'Eure-et-Loir a décidé de réactualiser le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Ce plan comprend des itinéraires traversant le territoire de la commune.

Aussi, le Président du Conseil Général sollicite, d'une part, l'avis du Conseil Municipal sur le projet de plan réactualisé et, d'autre part, une délibération sur l'inscription à ce plan des chemins ruraux concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable sur le projet, en ce qui concerne les itinéraires traversant le territoire communal ;

- approuve l'inscription au PDIPR de l'Eure-et-Loir des chemins ruraux de la commune empruntés tout ou partie par ces itinéraires.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, élaboré par Monsieur le Préfet, comporte 2 propositions concernant la commune, sur lesquelles un avis doit être émis :

* Proposition de rattachement de la commune de Chapelle-Guillaume à la Communauté de communes du Perche-Gouet :

Avis favorable mais :

Considérant le fait que la Communauté de communes du Perche-Gouet est créée depuis décembre 2004, que de nombreux investissements ont été réalisés et que la commune de Chapelle-Guillaume a eu la possibilité d'intégrer cette Communauté de communes lors de sa création, le Conseil Municipal émet les conditions suivantes :

- règlement de la commune de Chapelle-Guillaume au profit de la Communauté de communes, d'une participation correspondant aux investissements réalisés par la Communauté de communes, depuis sa création, selon des critères et des modalités à définir par la Communauté de communes, en concertation avec la commune de Chapelle-Guillaume.

- transfert des charges scolaires calculées sur les frais de fonctionnement réels, conformément au compte administratif 2010 de la Communauté de communes.

- diagnostic d'assainissement non collectif sur le territoire de la commune de Chapelle-Guillaume achevé avant intégration ; sinon réalisation par la Communauté de communes avec financement par la Communauté de communes à hauteur du coût par installation pris en charge lors de la réalisation de ce diagnostic sur les 15 communes actuelles, la différence éventuelle étant alors à la charge de la commune de Chapelle-Guillaume.

- résorption des zones blanches haut débit réalisée sur le territoire de la commune de Chapelle-Guillaume avant intégration ; sinon réalisation par la Communauté de communes avec financement par la Communauté de communes à hauteur du coût moyen par habitant de l'investissement déjà réalisé sur les 15 communes ; la différence étant à la charge de la commune de Chapelle-Guillaume.

* Proposition de fusion de 4 syndicats intercommunaux, dont le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du secteur rural de Brou et le Syndicat Intercommunal du Pays d'Authon-Brou, pour former le syndicat mixte d'entretien des eaux superficielles du Loir :

Avis favorable.

DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE MARE COMMUNALE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une demande d'acquisition d'une mare communale à Migaudin.

Monsieur le Maire précise que cette mare fait partie de la liste des mares répertoriées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide de ne pas accéder à la demande.

ACQUISITION D'UNE LICENCE IV

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité, pour la commune, d'acquérir une licence IV, au prix de 5 500,00 €.

Le préfet d'Eure-et-Loir, par arrêté du 27 mai 2011, autorise ce transfert de Chartres vers Yèvres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à acheter cette licence IV et à remplir toutes les formalités liées à cette acquisition.

CARTE D'ACCES AU PARC DE LOISIRS DE BROU – ANNEE 2011

Le Parc de loisirs de Brou propose aux jeunes de moins de 16 ans une carte d'accès valable toute la saison, tous les jours, y compris les week-end et jours fériés, au tarif de 35 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de proposer la carte d'accès au Parc de loisirs de Brou aux jeunes de la commune d'Yèvres,
- d'en fixer le tarif à 17,50 Euros par enfant,
- d'assurer le financement sur le budget communal, de la différence par rapport au prix de 35 Euros,
- de régler à la commune de Brou, sur appel de celle-ci, le montant dû par la commune d'Yèvres, soit 17,50 Euros multipliés par le nombre de bénéficiaires inscrits.

BONS D'ACHAT – CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire le principe des bons d'achat, pour récompenser les lauréats du concours des maisons fleuries 2010.

Le montant du bon d'achat est fixé à 20 Euros, et il sera à dépenser avant le 30 novembre 2011 chez Monsieur ALAVOINE Xavier – horticulteur.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que les travaux de restauration du porche et de la façade sud de l'église sont terminés et réceptionnés.
- que la grande porte de l'église sera repeinte par les services techniques de la commune.
- du compte rendu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets du SICTOM de Brou-Bonneval-Illiers-Combray, pour l'année 2010.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal des dates à retenir :

- le 28 juin : conseil d'école.
- le 1^{er} juillet : réunion du Comité des fêtes pour préparer la fête de l'été.
- le 6 juillet : Conseil communautaire.
- le 13 juillet : bal.
- le 14 juillet : jeux et buffet champêtre sur le terrain de la Croix Verte, suivis de la retraite aux flambeaux.
- le 17 juillet : fête de l'été suivie du feu d'artifice.
- le 16 septembre : concert à l'église.

Monsieur DUMAND informe le Conseil Municipal qu'un sapin, sur une propriété privée à la Hallonnière, gêne la visibilité à un carrefour. Monsieur le Maire répond qu'un courrier sera fait au propriétaire.

Monsieur CHEVALIER fait part au Conseil Municipal que le changement de place des boîtes aux lettres, à la Maison Trambly, est très satisfaisant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.